



Dois je payer des impots apres mon accident du travail?

Par **xavier3333**, le **14/09/2012** à **11:49**

Bonjour,

je suis dans un dilemme fiscal auquel je ne trouve personne pour m'aider.

J'ai eu un accident du travail (reconnu) et suite à cela, je suis entré par le biais de la mdph en reconversion professionnelle. À ce titre je perçois un revenu au prorata de mes anciennes heures de travail.

Le problème vient que ce revenu n'est pas un salaire à proprement parler car il est versé par l'ASP aux titres de cotisations sociales forfaitaires.

On m'a dit que cela se mettait dans la case "revenu d'activités" dans le formulaire des impôts mais est-ce vraiment le cas ?

Ma question est la suivante:

dois-je déclarer les sommes perçues ? suis-je assujéti à l'impôt ? Dans quelle case dois-je mettre ces sommes ?

Merci d'avance pour vos aides